

**Prévention – Santé**

---



***Toute activité comporte des risques. Ensemble par le dialogue et la concertation, identifions ceux liés à notre activité afin de trouver les solutions pour les anticiper, les corriger et les éviter.***

## 1.- Le bruit

L'exposition à une ambiance sonore élevée peut aboutir à un déficit auditif irréversible et générer des troubles pour la santé (mémoire, fatigue ...) : niveau sonore supérieur à 80 décibels lors d'expositions durables (poste de fraisage, de verrage, de meulage).

### Conseils de prévention :

- porter ses équipements de protection individuels (E.P.I.) : casque antibruit, bouchons d'oreilles ...)
- vérifier le bon état des machines : carters des bancs, transmissions des bancs, tuyaux des compresseurs
- poser des amortisseurs sous pied de fer.



## 2.- Les émanations de solvants, les poussières ...

Il existe des risques d'intoxication, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact avec la peau de produits chimiques (colles, solvants) émis sous forme de gaz ou de particules solides (poussières de cuir et/ou de caoutchouc, limaille de fer...) ou liquides. Ils présentent également un risque d'incendie.

### Conseils de prévention :

- installer des systèmes d'aspiration sur les postes d'encollage et de verrage
- assurer une ventilation générale des locaux
- se référer aux fiches de données de sécurité que doivent obligatoirement procurer les fournisseurs :
  - respecter l'étiquetage, le bon usage et les conditions de stockage des produits utilisés
- refermer systématiquement les pots de colle et autres récipients
- vider régulièrement les bacs à poussières des bancs.



### 3.- Les machines-outils

Des blessures sont possibles par l'action mécanique (coupure, écrasement, projections, ...) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

#### Conseils de prévention :

- porter ses lunettes de protection (E.P.I.)
- installer les systèmes de protection :
  - points d'arrêts d'urgence
  - carters de protection des machines
  - commandes de maintien pour la descente de la presse à souder
- proscrire les vêtements amples et flottants (peuvent se coincer dans les machines)
- porter un tablier ou une blouse
- attacher ses cheveux (peuvent se coincer dans les machines)
- veiller au bon rangement des postes de travail afin d'éviter les accidents lors du déplacement d'objets et matériels tranchants, l'écoulement de produits ... .



### 4. Le poste de travail

Attention aux blessures, aux mauvaises postures entraînant des troubles musculo-squelettiques (TMS), des maladies professionnelles dues à des efforts physiques inconsidérés, écrasements, chocs, gestes répétitifs, à de mauvais éclairages.

#### Conseils de prévention :

- veiller à un niveau global d'éclairage suffisant pour l'ensemble des locaux
- installer des éclairages d'appoint réglables
- disposer d'un siège « assis-debout »
- pratiquer la polyvalence afin de ne pas répéter constamment les mêmes gestes
- agencer rationnellement les postes de travail afin d'éviter les déplacements inutiles
- ergonomie du poste de travail :
  - adapter la hauteur des machines en fonction de sa taille
  - trouver le bon aplomb devant un poste de travail



**Document unique d'évaluation des risques professionnels** : N'oublions pas le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.), **obligatoire**, dont le contenu, adapté à l'entreprise, complétera le présent document. La Médecine du travail peut aider à sa réalisation.

## LES ACTEURS DE LA PREVENTION

### Les Caisses Régionales d'Assurance Retraite et Santé au Travail - CARSAT

Une des 3 missions des Caisses Régionales d'Assurance Retraite et Santé au Travail est d'assurer **la santé et la sécurité au travail, tout en tentant d'anticiper les risques professionnels. Renseignez-vous, des aides financières sont possibles.**

#### LISTE DES CARSAT PAR REGION

<b>CARSAT ALSACE-MOSELLE</b> 67000 SRASBOURG CEDEX 1 <a href="http://www.carsat-alsacemoselle.fr">www.carsat-alsacemoselle.fr</a>	<b>CARSAT BRETAGNE</b> 35030 RENNES CEDEX 9 <a href="http://www.carsat-bretagne.fr">www.carsat-bretagne.fr</a>	<b>CARSAT MIDI-PYRÉNÉES</b> 31065 TOULOUSE CEDEX 9 <a href="http://www.carsat-mp.fr">www.carsat-mp.fr</a>	<b>CARSAT RHÔNE-ALPES</b> 69436 LYON CEDEX 3 <a href="http://www.carsat-ra.fr">www.carsat-ra.fr</a>
<b>CARSAT AQUITAINE</b> 33053 BORDEAUX CEDEX <a href="http://www.carsat-aquitaine.fr">www.carsat-aquitaine.fr</a>	<b>CARSAT CENTRE</b> 45000 ORLÉANS <a href="http://www.carsat-centre.fr">www.carsat-centre.fr</a>	<b>CARSAT NORD-EST</b> 54073 NANCY CEDEX <a href="http://www.carsat-nordest.fr">www.carsat-nordest.fr</a>	<b>CARSAT SUD-EST</b> MARSEILLE CEDEX 20 <a href="http://www.carsat-sudest.fr">www.carsat-sudest.fr</a>
<b>CARSAT AUVERGNE</b> 63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 <a href="http://www.carsat-auvergne.fr">www.carsat-auvergne.fr</a>	<b>CARSAT CENTRE-OUEST</b> 87037 LIMOGES CEDEX <a href="http://www.carsat-centreouest.fr">www.carsat-centreouest.fr</a>	<b>CARSAT NORD-PICARDIE</b> 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX <a href="http://www.carsat-nordpicardie.fr">www.carsat-nordpicardie.fr</a>	<b>CGSS GUADELOUPE</b> <a href="http://www.cgss-guadeloupe.fr">www.cgss-guadeloupe.fr</a>
<b>CARSAT BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ</b> 21044 DIJON CEDEX <a href="http://www.carsat-bfc.fr">www.carsat-bfc.fr</a>	<b>CRAM ILE DE FRANCE</b> 75019 PARIS <a href="http://www.cramif.fr">www.cramif.fr</a>	<b>CARSAT NORMANDIE</b> 76028 ROUEN CEDEX <a href="http://www.carsat-normandie.fr">www.carsat-normandie.fr</a>	<b>CGSS LA RÉUNION</b> 97490 SAINTE-CLOTILDE <a href="http://www.cgss-re.fr">www.cgss-re.fr</a>
	<b>CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON</b> 34068 MONTPELLIER CEDEX 2 <a href="http://www.carsat-lr.fr">www.carsat-lr.fr</a>	<b>CARSAT PAYS DE LA LOIRE</b> 44932 NANTES CEDEX 09 <a href="http://www.carsat-pl.fr">www.carsat-pl.fr</a>	<b>CGSS MARTINIQUE</b> 97210 LE LAMENTIN CEDEX 2 <a href="http://www.cgss-martinique.fr">www.cgss-martinique.fr</a>

**Les Services de Santé au Travail (SST)** : Médecine du Travail de votre ville ou arrondissement.

**Les Agences Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail – ARACT** : Les Aract agissent sur la promotion de la santé et de la qualité de vie au travail : conception des organisations, des équipements et des installations de travail, prévention des risques professionnels dans le cadre de l'organisation du travail, et sur l'amélioration de l'environnement de travail par l'adaptation des postes, des lieux et des situations de travail. → Coordonnées des agences régionales sur le site de l'agence nationale : [www.anact.fr](http://www.anact.fr) puis cliquez sur la carte « en régions ».

**Sécurité Sociale des indépendants** : Sur le site : [www.secu-independants.fr/sante/prevention/](http://www.secu-independants.fr/sante/prevention/)

## REMERCIEMENTS

**Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés**



**Malakoff Médéric**



*Ainsi que Joël AUVIN, alias NONO, pour avoir illustré gracieusement ce document*